



Note de présentation budgétaire brève et synthétique

Compte Financier Unique 2024 :

Après avoir adopté la nomenclature M57 au 1er janvier 2024, la commune de Larajasse, remplissant les conditions nécessaires, a décidé de passer au Compte Financier Unique dès l'année 2025 pour les comptes de l'exercice 2024.

➤ Section de Fonctionnement :

Avec 1 053 981,16 € de dépenses et 1 421 286,99 € de recettes, la section de fonctionnement présente pour l'année 2024 un excédent de 367 305,83 €.

- **Les dépenses :** le montant des dépenses s'élève à 1 053 981 €. Ce chiffre est quasiment identique à celui de l'année dernière ce qui signifierait que nous aurions apparemment stabilisé nos dépenses. Cela semble le cas sur les chapitres relatifs aux charges à caractère général et sur les autres charges de gestion courante. En revanche, les charges de personnel ne sont pas à la hauteur des années précédentes, mais cela est expliqué par un poste vacant sur l'ensemble de l'année.

Dépenses année 2022 : 972 205 €

année 2023 : 1 064 562 € soit + 92 357 € soit une augmentation de 9,50 %

année 2024 : 1 053 981 € soit - 10 581 € soit une diminution de 0,9 %

Avec 1 053 981 € de liquidité sur un budget prévisionnel de 1 307 023 € (en neutralisant le virement à la section d'investissement de 171 125 €), nous sommes à un taux de réalisation de 80,64 %. Avec près de 20 % de marge, la prévision de dépenses a été surévaluée, il convient d'estimer avec plus de précisions les dépenses en 2025 afin de pouvoir disposer d'un budget plus important en investissement.

- **Les recettes :** Le montant des recettes pour 2024 est de 1 421 286 €. Les recettes sont une nouvelle fois en diminution par rapport aux années précédentes :

Recettes année 2022 : 1 519 513 €

2023 : 1 476 109 € soit une diminution de 2,94 %

2024 : 1 421 286 € soit une nouvelle baisse de 3,71 %.

Cette contraction des recettes s'explique principalement par une forte réduction de la Dotation de Solidarité Rurale (- 64 000 €) et un affaïssement des Droits de Mutation à Titre Onéreux (- 23 000 €). Heureusement, ces pertes sont partiellement compensées par une augmentation des recettes de la fiscalité locale (+ 27 000 €).

Avec 1 421 286 € de recettes par rapport à un budget prévisionnel de 1 278 148 € (en neutralisant le résultat de fonctionnement reporté de 200 000 €), nous conservons une marge positive de 11,20 %.

➤ Section d'Investissement :

Avec 603 094,44 € de dépenses pour 550 705,49 € de recettes, la section d'investissement est en déficit pour 2024 de 52 388,95 €.

Plusieurs gros chantiers ont débuté au cours de l'année 2024. Les premières factures correspondantes sont arrivées en fin d'année mais l'essentiel des dépenses interviendra sur l'année 2025.

- **Les dépenses** : Elles s'élèvent à 603 094 €. Les principales dépenses de l'année 2024 ont été les suivantes :

- sécurisation bourg de l'Aubépin : 110 000 €
- maison d'assistantes maternelles : 60 000 €
- résidence senior : 250 000 €
- aménagements sur local technique : 16 000€
- aménagements cimetières : 12 500 €
- rénovation appartement soleil couchant : 21 000 €
- terrassement colonnes semi-enterrées : 19 500 €

Il est important de souligner les « restes à réaliser » d'un montant total de 930 133,09 € qu'il faudra financer en 2025. Cela correspond aux marchés et devis signés en 2024 pour lesquels les travaux n'ont pas encore été réalisés en totalité et/ou à des facturations non reçues avant la clôture de l'exercice budgétaire 2024.

- **Les recettes** : Elles sont de 550 705 €. Cette somme comprend notamment la partie du résultat de fonctionnement 2023 affecté à l'investissement 2024 pour un montant de 411 547 €. Sinon, nous avons perçu 40 148 € de reversement de TVA et 10 054 € de taxes d'aménagement. Enfin, nous avons reçu environ la somme de 76 000 € de subventions de la part de l'Etat et du Département au cours de l'année. Là encore, il convient de relever les « restes à réaliser » mais cette fois-ci en recettes pour un montant total de 393 986,30 €. Cela correspond aux subventions officiellement notifiées qui n'ont pas encore été versées ou qui ne l'ont été que partiellement.

Ce Compte Financier Unique 2024 a été approuvé à l'unanimité lors du conseil municipal en date du 27 mars 2025.

Budget primitif 2025 :

➤ Section de fonctionnement :

Montant budgétisé : 1 500 600 € en dépenses et en recettes

Nous avons travaillé article budgétaire par article budgétaire à partir des dépenses réalisées en 2022 ainsi que 2023 et 2024. Nous avons également analysé plus finement les articles qui avaient dépassé les prévisions initiales du budget 2024 et ceux qui avaient connus des variations importantes (en plus ou en moins) d'une année sur l'autre.

Les évolutions de dépenses pour 2024 ne sont donc pas linéaires.

Contrairement à l'année 2024, nous n'avons pas appliqué un coefficient multiplicateur au titre de l'inflation.

Compte-tenu du contexte budgétaire national, une prudence particulière a été appliquée sur les recettes, notamment en ce qui concerne la Dotation Globale de Fonctionnement, la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO).

➤ Section d'investissement :

Montant budgétisé : 1 864 084 € en dépenses et en recettes

Ce budget a été élaboré à partir des projets et chiffrages présentés par les différentes commissions municipales. Des ajustements et quelques arbitrages ont été nécessaires pour parvenir à équilibrer ce budget et l'adapter aux capacités financières de la commune.

Au niveau des subventions, seules celles déjà notifiées ont été prises en compte.

Le budget primitif a été approuvé à l'unanimité.

Accusé de réception en préfecture
069-216901108-20250327-BP2025-NOTESYNT-BF
Date de télétransmission : 15/04/2025
Date de réception préfecture : 15/04/2025

Budget de la ZA Bel Air

Cette zone artisanale a été initiée en 2012. La vente du dernier terrain est intervenue en 2020.

Depuis cette date, ce budget (annexe au budget principal) n'évolue plus et présente un résultat identique d'année en année d'un montant de 61 105,37 €.

Le budget primitif 2025 reprend les mêmes montants en dépenses et en recettes.

Ce reliquat disponible avait vocation à financer la fin des aménagements de cette zone artisanale notamment des travaux de voirie. Entre temps, la gestion de ces zones artisanales est devenue de la compétence de la communauté de communes. Celle-ci vient de procéder au goudronnage complet du site.

Ce budget annexe n'a donc plus aucune raison d'être et il est par conséquent envisager en 2025 de le rapatrier au budget principal. Cette opération sera menée en étroite collaboration avec le Service de Gestion Comptable de Givors.

Le CFU 2024 et le BP 2025 pour la ZA ont été approuvés à l'unanimité

Budget CCAS

Son budget est indépendant du budget communal et n'est donc pas intégré au compte financier unique évoqué précédemment.

Le CCAS ayant pour mission de mener des actions sociales en faveur de la population de la commune et plus spécialement pour les personnes les plus en difficulté, la commune lui apporte toutefois une aide financière (sous forme de subvention) lorsque ses recettes propres ne sont pas suffisantes pour assurer sa mission.

En 2024, le CCAS a dépensé 8 281,96 € et a enregistré des recettes de 10 259,66 €.

Pour 2025, son budget primitif s'élève à 10 770,00 € en dépenses et en recettes. Ce budget intègre une subvention municipale de 3 000,00 €.

Le CFU 2024 et le BP 2025 du CCAS ont été approuvés à l'unanimité lors de la réunion du conseil d'administration du CCAS du 05/03/2025.

Dans sa séance du 27 mars 2025, le conseil municipal a voté cette subvention.

Trésorerie : Le montant de la trésorerie (résultats cumulés des 3 budgets) au 31/12/2024 est de **1 340 500 €.**

L'ensemble des budgets de la Commune sont consultables en Mairie.

Fait à Larajasse
Le 14 avril 2025

Le Maire,
Fabrice BOUCHUT



Accusé de réception en préfecture
069-216901108-20250327-BP2025-NOTESYNT-BF
Date de télétransmission : 15/04/2025
Date de réception préfecture : 15/04/2025